

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR
—
STAGIAIRES

- dernier titre de séjour en cours de validité
- passeport en cours de validité
- 3 photographies d'identité
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
- convention de stage initiale d'une durée supérieure à 3 mois, et le cas échéant, l'avenant prolongeant le stage, visés favorablement par le service de la main d'œuvre étrangère (ou à défaut, accusé de réception attestant que la demande de visa de l'avenant a été effectuée)
- justificatifs de ressources mensuelles